

République française  
SAINT CERNIN  
Département du Cantal

Objet: Remboursement chariot cimetièrre / ratelier école - 2023\_055

Séance du lundi 18 septembre 2023

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

**Présents :** Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

**Représentés:** Bruno FILIOL, Jean Christophe GUY  
11/09/2023

**Absents:** Stephanie SALIES, Jordan ANGELVY

Monsieur le Maire, informe les memebres présents que Mme Gaillard Stéphanie ,2 eme adjointe, a réglé la somme de 115.89 € à Amazon pour l'achat d'un chariot pour le cimetièrre et d'un ratelier pour l'école de Saint-Cernin et propose que le dit montant lui soit remboursé par la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de rembourser à Mme Gaillard Stéphanie , la somme de 115.89 € représentant le coût de la dépense.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 25.09.2023  
et publication ou notification du 25.09.2023

Le Maire,  
A. DUJOLS

Le Maire,  
A. Dujols



La Secrétaire de séance  
S. Gaillard

RF PRÉFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/09/2023 D15-211501754-20230918-2023_055-DE